



Le 11 mai 2023

La sénatrice Pamela Wallin, présidente
Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie
Sénat du Canada
Ottawa, Canada
K1A 0A6

Madame,

Merci de nous donner la possibilité de contribuer à l'étude préliminaire du projet de loi C-47, **Loi portant exécution de certaines dispositions du budget**, en particulier la section 33 de la partie 4.

Les Canadiens sont fiers, et avec raison, de la robustesse du secteur des services financiers, robustesse dont ils ont eu la preuve maintes fois au fil des décennies et qui leur a épargné le pire des excès et des échecs observés dans d'autres pays. Cette situation est en partie attribuable à la stratégie de réglementation ciblée et proactive du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en matière de surveillance prudentielle au Canada. Cette stabilité réglementaire fait en sorte que les Canadiens sont bien protégés et que le système financier demeure solide et stable, même en période d'incertitude économique.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est préoccupée par une disposition du projet de loi C-47 qui élargirait le mandat du BSIF d'une manière qui l'amènerait à aller plus loin qu'assurer « la sûreté et la solidité » du secteur des services financiers. En effet, la section 33 élargit son mandat en vue d'y intégrer la surveillance des nouvelles menaces pesant sur la sécurité et l'intégrité, notamment les menaces découlant d'une ingérence étrangère. Ces modifications n'ont pas fait l'objet de consultations avant d'être ajoutées au projet de loi C-47, et l'objectif que le BSIF doit superviser n'est ni bien défini ni bien compris.

Les craintes concernant une éventuelle ingérence étrangère dans le secteur des services financiers au Canada sont peut-être légitimes, mais nous ne croyons pas que le BSIF soit le meilleur organisme pour surveiller ce risque et le mitiger. D'autres organismes gouvernementaux, comme le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada, sont peut-être en meilleure position pour s'attaquer au problème de l'ingérence étrangère, puisqu'ils sont déjà appelés, dans le cadre de leur mandat actuel, à enquêter d'autres manières sur l'ingérence étrangère et d'autres activités criminelles au sein de l'économie canadienne.

Nous demandons instamment au gouvernement de retirer la section 33 du projet de loi C-27 et de mener des consultations approfondies en vue de déterminer la meilleure façon de procéder, qu'il s'agisse du secteur des services financiers ou des autres organismes gouvernementaux disposant déjà des outils nécessaires pour surveiller ces possibles menaces. Si le gouvernement décide d'aller de l'avant et d'apporter ces modifications législatives, il est important que le mandat élargi soit très précisément défini et qu'il englobe des mesures existantes du BSIF qui le protège contre l'ingérence étrangère. Il faut aussi des protections adéquates pour garantir que ce mandat ne sera pas élargi outre mesure au fil du temps. Dans le cas présent, nous encourageons fortement le gouvernement à consulter le secteur des services financiers au sujet du règlement d'application avant l'entrée en vigueur des modifications législatives.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente, et j'attends avec impatience de poursuivre le dialogue au sujet de ce changement important.

Au sujet de l'ACCAP

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres détiennent 99 % des assurances vie et maladie en vigueur au Canada. Ces sociétés d'assurance apportent une contribution importante à l'Ontario et à son économie. Ils offrent une sécurité financière à quelque 11 millions d'Ontariens et ont versé 50 milliards de dollars en prestations en 2021 (90 % de ces prestations ont été versés à des souscripteurs vivants sous la forme, entre autres, de rentes, de prestations d'invalidité ou de prestations de santé supplémentaires, tandis que le reste a été versé aux bénéficiaires d'une assurance-vie). De plus, les sociétés d'assurance de personnes ont investi plus de 382 milliards de dollars dans l'économie de l'Ontario.

Cordialement,



Stephen Frank, président et chef de la direction, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

C.C. Greffière, Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie